



29/03/2024 / Clôturé depuis 2090 jours

## Informations générales

<b>Date de parution</b> 08/06/2018	<b>Date de clôture</b> 09/07/2018
<b>Localisation</b> Site de Cazaux, 33164 La teste   Département : <a href="#">Gironde (33)</a>	<b>Secteur d'activité</b> Aéronautique

## Acheteur public

COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE

Adresse : *BUSTANINCO*

## Description du marché

Elimination d'aéronefs réformés de DGA EV sur les sites de Cazaux (33) et Istres (13). Marché composite (ou mixte) composé : - d'une part ferme (dès notification du marché) pour l'élimination des aéronefs sur le site d'Istres : 4 aéronefs de type HR 100, 2 aéronefs de type C310, 1 aéronef de type N262, lot de pièces de rechange N262.- d'une part à bons de commande sur 7 ans au fur et à mesure des aéronefs à éliminer sur les sites de Cazaux et d'Istres.Le présent projet de marché est soumis à la procédure négociée avec publicité préalable conformément aux dispositions de l'article 42-1°-b) de l'ordonnance no2015-899 et des articles 21-I-2°, 64 à 66 du décret no2016-361.

## Financement

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées.Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes et soldes) est conforme aux dispositions des articles 59 à 61 de l'ordonnance no2015-899 et aux articles 97 à 127 du décret no2016-361.Le type et la forme de prix des prestations seront unitaires, et forfaitaires, définitifs et fermes révisables.Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément au décret no 2013-269 du 29 mars 2013. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est : L'agent comptable des services industriels de l'armement (ACSIA)Le Vendôme III - 11, rue du Rempart - 93 196 Noisy-Le Grand CEDEX

## Forme Juridique

Conformément à l'article 38 du décret no2016-361, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le marché/l'accord-cadre prévoira que le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article 38 III du décret no2016-361.En application de l'article 38 V du décret no2016-361, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;2° en qualité de membres de plusieurs groupements.La composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres, ont été autorisés au stade des

candidatures à présenter une offre ou à y participer. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

## **Situation Juridique**

Le candidat (ou le groupement) devra fournir, dans leur intégralité, les éléments figurant dans les formulaires DC 1 et DC 2 dans leurs dernières versions accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Si le candidat (ou le groupement) français ou étranger s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 "Informations complémentaires - Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques". Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce. Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: la définition de sous-traitant est indiquée paragraphe IV.3 ' Informations complémentaires - Information sur la sous-contractance '. En cas d'appel à un(des) sous-traitant(s), le candidat (ou le groupement) français ou étranger, devra :- soit fournir une déclaration de son(s) sous-traitant(s) indiquant qu'il(s) ne tombe(nt) pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner et précisera le lieu d'exécution des prestations ; - soit fournir le formulaire de déclaration de sous-traitance complété et signé (joint au présent avis). Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article 123 du décret no2016-361. Notamment sera rejeté tout sous-traitant ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaire à l'exécution du marché, sur un site du ministère des armées. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concerné (cf. IGI 1300 sur la protection du secret de la défense nationale annexée à l'arrêté du 30/11/2011 portant approbation de ladite instruction).

## **Caractéristiques**

La part ferme concerne 7 aéronefs de type HR 100, C310, N26 et d'un lot de pièces de rechange N262 au nombre de 900. La part à bons de commande concerne environ une vingtaine d'aéronefs de type Mirage 2000, Mystère XX, CASA, d'hélicoptères de type PUMA, DAUPHIN et moteurs de type Mystère XX et d'APU de moteurs de type Mystère XX au nombre de 25 chacun.

## **Conditions économiques et financières**

au titre de la capacité économique et financière, le candidat français ou étranger devra indiquer les informations demandées à la rubrique F1 du formulaire DC2 précité. Si le candidat (ou groupement) français ou étranger s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 'informations complémentaires - candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques'. Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par l'acheteur. Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 'Informations complémentaires - candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques'.

## **Conditions techniques**

Le candidat fournira :- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années, en rapport avec l'objet du présent projet du marché. - Une

présentation des principales livraisons effectuées et des principaux services fournis en rapport avec l'objet du présent projet de marché au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire ; Cette présentation doit mettre en valeur les compétences propres mises en oeuvre en relation avec l'objet du marché et les compétences mentionnées ci-après :- ses références dans le domaine aéronautique,- sa capacité à la prévention des risques liés à l'amiante et à la vitrification à la torche à plasma,- sa certification au traitement de l'amiante. Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 ' Informations complémentaires - Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques '.

Source : **BOAMP**

<b>Marchés ouverts pour COMMISSION SYNDICALE DES LUNARIE</b>	<b>Marchés ouverts dans l'activité Aéronautique</b>
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.